

## CONDITIONS D'INSCRIPTION STAGE PLURICULTUREL DU 13 AU 17 AVRIL 2026

Le Service Enfance-Jeunesse propose un stage pluriculturel pour les enfants 8-11 ans habitant Saint-Priest et fréquentant peu ou pas les Accueils Collectifs de Mineurs. L'objectif est de développer l'épanouissement des enfants par la découverte et pratique d'activités artistiques.

Le stage est organisé par la ville de Saint-Priest en partenariat avec :

- ➔ Le Théâtre Théo Argence pour la mise à disposition des locaux
- ➔ Le centre social la carnière (mise à disposition de deux animateurs)
- ➔ le centre social olivier pour l'identification des familles
- ➔ le PRE pour l'identification des familles
- ➔ le réseau REP Colette pour la communication auprès des enseignants

Une restitution de la semaine sera proposée le 7 mars à 18h00 au TTA ainsi qu'un pot de l'amitié.

### **Semaine du 13 au 17 avril 2026 (5 jours) :**

- Enfant de 8-11 ans habitants Saint-Priest
- Nombre places limité (16 places)
- Lieu : TTA situé à **Place Ferdinand Buisson, 69800 Saint-Priest.**
- Le vendredi, spectacle des enfants +pot de l'amitié.
- Inscription à la journée obligatoire (la prise de repas et goûter est compris)

**Tarifications :** Le tarif est lié au dernier quotient familial CAF (si la famille ne perçoit pas de prestations familiales, le quotient sera calculé à partir de l'avis d'imposition 2024) et calculé en fonction d'un taux d'effort qui est déterminé par un pourcentage (1.75 %). Un tarif plancher de 21€ la semaine pour les QF inférieur à 485 et un tarif plafond de 150€ pour les QF supérieur à 1375 la semaine sera appliqué.

Le taux d'effort multiplié par le quotient familial, multiplié par le nombre de jour permet de calculer le prix de la semaine d'atelier.

Ex :  $500 \times 1.75\% \times 5 \text{ jours} = 43.75 \text{ €}$

**Les frais de repas et goûter sont inclus.**

### **Modalités d'Inscription :**

Les familles retirent les dossiers auprès de la structure qui les a informés (centres sociaux, CCAS, Espace Jeunesse) ou bien sur l'espace citoyen (une communication sera faite en février sur le site de la ville).

La famille revient avec le dossier complet et le règlement lors des permanences

Le lundi 9 mars de 9h à 12h

Le mercredi 11 mars de 9h à 11h

Le vendredi 13 mars de 9h à 12h

Le lundi 16 mars de 9h à 12h

(Règlement par **CHEQUES OU ESPECES UNIQUEMENT**)

Documents à fournir pour l'inscription :

- La fiche de renseignement [à compléter et rendre le jour de l'inscription à l'espace jeunesse]
- Dernière attestation CAF mentionnant le QF ou avis d'imposition 2024 (pour les familles ne percevant pas de prestations CAF)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Livret de famille
- Carnet de santé : vérification vaccins à jour

**Seuls les dossiers complets seront traités. L'inscription sera définitive au moment du règlement.**

**Remarques :**

Tant que le stage n'est pas réglé, l'inscription n'est pas garantie.  
Il n'est pas possible de régler le stage avec les bons VACAF.

**Responsabilité du participant :**

Le participant et son responsable légal s'engage à prendre connaissance du programme d'activités de la semaine, des règles de vie en collectivité qui lui seront communiquées par les animateurs et à les respecter. Toute journée interrompue ou abrégée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit ne donnera lieu à aucun remboursement. En cas de renvoi du jeune mineur pour des raisons disciplinaires (non-respect des règles) la famille ou le responsable légal sera tenue de venir récupérer l'enfant au centre dans les délais les plus brefs.

Si le participant n'est pas présent au début du stage, sans motif valable d'annulation de sa participation (*voir conditions d'annulation*), son absence ne donnera lieu à aucun remboursement.

**Conditions d'annulation du stage et remboursement :**

Lorsque l'empêchement de présence au stage est occasionné par :

- Maladie de l'enfant empêchant sa participation dès le premier jour
- Accident corporel de l'enfant empêchant sa participation dès le premier jour
- Décès de l'enfant ou de ses parents ou de ses frères et sœurs

Une demande de remboursement sera possible, pour ces motifs uniquement, auprès du Service Jeunesse, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception mentionnant la cause de l'annulation, un certificat médical et d'un RIB - Courrier à adresser : *Service Jeunesse –Mairie de Saint-Priest – 16 place Charles Ottina -69800 Saint-Priest.*

Ou d'une remise en main propre de la lettre, certificat médical et d'un RIB à l'Espace Jeunesse – 42 rue Henri Maréchal.

Le remboursement se fera alors par mandat administratif.

**Assurance :**

Les organisateurs du stage ont souscrit une assurance qui couvre l'organisme, son encadrement et les participants du stage

Je, soussigné

accepte les conditions d'inscription.

A Saint-Priest, le

Signature